



CONSEIL DE DIRECTION
98^{ème} session
Rome, 8-10 mai 2019

FR

UNIDROIT 2019
C.D. (98) 6 b)
Original: anglais
mars 2019

**Point n°6 b) de l'ordre du jour: Procédure civile transnationale –
Principes d'exécution effective**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat du projet</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note du document</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2017-2019</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Bas</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2019 – C.D. (98) 2; C.D. (98) 14</i>

I. HISTORIQUE ET ETAT DU PROJET

1. Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Comité d'étude conjoint American Law Institute/UNIDROIT et adoptés en 2004 par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, visent à concilier les différences entre règles nationales de procédure civile, en tenant compte des particularités du contentieux international au regard du contentieux purement interne.
2. Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale sont certes exhaustifs, mais ils sont essentiellement conçus pour donner des orientations sur les procédures de première instance et traitent à peine des questions d'exécution. En particulier, le Principe 29 met l'accent sur la nécessité d'une exécution rapide et efficace, mais le commentaire indique clairement que la question de l'exécution allait au-delà du champ d'application des Principes ALI/UNIDROIT de 2004. On peut en dire autant des travaux sur la procédure civile transnationale approuvés jusqu'ici par d'autres organisations intergouvernementales telles que la CNUDCI, l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de La Haye. Bien que l'on puisse trouver des règles spécifiques en matière d'application dans chaque instrument, il manque un document d'orientation plus général dans ce domaine.
3. Une étude préliminaire de faisabilité dans ce domaine a été effectuée par M. Rolf Stürner, Professeur émérite à l'Université de Freiburg (Allemagne) et ancien Co-rapporteur pour les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, et soumise au Conseil de Direction à sa 95^{ème} session. L'étude analysait certains des obstacles créés l'absence de principes généraux sur les mécanismes d'exécution dans la procédure civile transnationale et soulignait les avantages de combler les lacunes des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale à cet égard. L'étude a souligné que le droit à obtenir une exécution effective fait partie intégrante d'une procédure

équitable et effective. En outre, elle a souligné l'importance économique de mécanismes d'application efficaces, tant dans la prise de décision que dans l'exécution des contrats. Les institutions financières internationales et les gouvernements nationaux les considèrent de plus en plus comme un critère fondamental pour l'évaluation des économies nationales et pour la notation aux fins du crédit. Un document d'orientation générale au niveau international aborderait les questions les plus pertinentes et fournirait un ensemble détaillé de principes intégrant les meilleures pratiques. Des principes transnationaux pour les procédures d'exécution pourraient constituer des lignes directrices utiles pour les législateurs désireux d'améliorer leur droit national, tout en contribuant à l'émergence de normes minimales communes pour les procédures nationales formant le socle nécessaire à l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine.

4. Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure ce sujet dans le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019, en proposant de lui assigner une priorité basse. L'Assemblée Générale a entériné cette recommandation lors de sa 75^{ème} session, le 1^{er} décembre 2016.

5. Le Secrétariat a jusqu'à présent entrepris des activités de recherche limitées sur ce sujet, compte tenu de sa faible priorité et de la priorité accordée à l'achèvement du projet ELI-UNIDROIT sur les Règles régionales de procédure civile transnationale. Il a notamment préparé des documents internes de base axés sur les instruments internationaux existants qui traitent, d'une manière ou d'une autre, d'exécution (dont une étude sur le Code mondial de l'exécution de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) récemment publiée).

6. En décembre 2018, le Secrétariat a reçu une proposition de la Banque mondiale pour le Programme de travail 2020-2022 concernant un projet conjoint sur l'élaboration d'un document de travail pour définir les meilleures pratiques en matière d'exécution des créances. Cette proposition sera examinée dans le contexte du Programme de travail 2020-2022.

II. ACTION DEMANDEE

7. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note de l'évolution de ce projet et à envisager sa poursuite en lui attribuant un niveau de priorité plus élevé dans le cadre des propositions pour le Programme de travail 2020-2022.*